

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION

14-12-2024

DATE D'AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION

14-12-2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

<u>EN EXERCICE</u>	:	29
<u>PRÉSENTS</u>	:	27
<u>VOTANTS</u>	:	29

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2024-20-12 - N°05

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Sophie MAHE, Laurent VIALANEIX, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCRETTE, Tony LARGEAU, Malvina PIN, Adrien GAUCHARD, Françoise FOURNIER, Laurent MORCRETTE, Corinne JAMBU, Nicolas PICHAULT, Céline PEURICHARD, Olivier ARLES, Sabine BOULOGNE, William SCHNEIDER, Malia MOTTEAU, Michel CHAPUT, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

Absents représentés :

Mme CARTAU-OURY donne pouvoir à M. DELIERE
M. DIAZ donne pouvoir à Mme FABRE

Secrétaire de séance : Mme Christelle PELOUIN

**OBJET : CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET
DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**OBJET : CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET
DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 relatif à la désignation des élus dans les commissions municipales ;

VU l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui précise que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

VU le renouvellement général du Conseil municipal et son installation le 13 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'organisation du travail des élus, il est utile de créer des commissions municipales permanentes spécialisées, qui seront chargées d'étudier les questions qui seront soumises au Conseil ;

CONSIDÉRANT que, dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ;

DECIDE la création de 6 commissions municipales permanentes dont le Maire est président de droit et d'assurer la représentation des 2 listes composant le Conseil municipal dans chacune de ces commissions ;

FIXE le nombre de membres de chaque commission à 7 et leur composition après élection comme suit :

Commission « Urbanisme-Travaux » :

Liste TOUJOURS UNIS POUR SAINTRY :

- Gérard PENDARIES
- Laurent MORCRETTE
- William SCHNEIDER
- Tony LARGEAU
- Sabine BOULOGNE
- Christelle PELOUIN

Liste FRONT REPUBLICAIN :

- Arnaud DELIERE

Commission « Vie associative, sport et animation » :

Liste TOUJOURS UNIS POUR SAINTRY :

- Stéphanie MARINHO
- Sophie MAHE
- William SCHNEIDER
- Alain TROUFLEAU
- Nicolas PICHAULT
- Françoise FOURNIER

Liste FRONT REPUBLICAIN :

- Sébastien DIAZ

Commission « Finances » :

Liste TOUJOURS UNIS POUR SAINTRY :

- Pierre COURCELLE
- William SCHNEIDER
- Christelle PELOUIN
- Michel CHAPUT
- Stéphanie MARINHO
- Julien ANTUNES

Liste FRONT REPUBLICAIN :

- Arnaud DELIERE

Commission « Actions sociales, santé et seniors » :

Liste TOUJOURS UNIS POUR SAINTRY :

- Béatrice MORCRETTE
- Corinne JAMBU
- Malvina PIN
- Françoise FOURNIER
- Laurent VIALANEIX
- Olivier ARLES

Liste FRONT REPUBLICAIN :

- Sandrine FABRE

Commission « Culture et patrimoine culturel » :

Liste TOUJOURS UNIS POUR SAINTRY :

- Camille CAVALIER
- Karine PENDARIES
- Malvina PIN
- Pierre COURCELLE
- Alain TROUFLEAU
- Nicolas PICHAULT

Liste FRONT REPUBLICAIN :

- Arnaud DELIERE

Commission « Petite-enfance, scolaire et jeunesse » :

Liste TOUJOURS UNIS POUR SAINTRY :

- Julien ANTUNES
- Olivier ARLES
- Karine PENDARIES
- Sophie MAHE
- Tony LARGEAU
- Sabine BOULOGNE

Liste FRONT REPUBLICAIN :

- Sandrine FABRE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait
de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Sainttry-sur-Seine, le 20 décembre 2024

